

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « SOCIETE THERAPEUTIQUE MAROCAINE » par abréviation « SOTHEMA – S.A », société anonyme au capital de 360.000.000,00 de dirhams divisé en 7.200.000 actions d'une valeur nominale de 50 DH chacune, dont le siège social est sis au – **Quartier Industriel de Bouskoura - Bouskoura 27182**, immatriculée au registre de commerce tenu auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le n° 35631, sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra au siège social de la société sise au Quartier Industriel de Bouskoura, le Mercredi 21 mai 2025 à Quinze heures (15h)**, à l'effet de délibérer respectivement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisés durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Rapport général des Commissaires aux comptes concernant le même exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice ;
5. Affectation du résultat ;
6. Approbation, s'il y a lieu des conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
7. Renouvellement des mandats d'Administrateurs ;
8. Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux comptes ;
9. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
10. Questions diverses ;
11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires pourront assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, soit sous réserve d'être inscrits sur les registres de la société cinq (5) jours au moins avant la réunion de ladite Assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Dans le cas où un actionnaire ne pourrait assister à cette Assemblée par suite d'un empêchement quelconque, il pourrait s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site Internet **www.sothema.com**, conformément aux dispositions de l'article 121 bis de la loi n°17-95.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents d'information énumérés à l'article 141 de la loi n°17-95.

Conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi précitée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être déposée ou adressée au siège social contre accusé de réception, dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Cet avis de convocation ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de l'article 121 bis de la loi n°17-95, sur le site Internet de la société **www.sothema.com**.

Pour le conseil d'administration
Lamia TAZI
Président Directeur Général

PROJET DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir constaté :

- Qu'elle a été régulièrement convoquée ;
- Qu'elle réunit le quorum du quart au moins des actions composant le capital social ayant le droit de vote pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires prévu par la loi et par l'article 27 des statuts ;
- Que, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 19-20, l'inventaire, les états de synthèse, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport général des commissaires aux comptes de l'exercice 2024, ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article 56 de la loi susvisée, la liste des Administrateurs au Conseil d'Administration, le texte et l'exposé des motifs du projet des résolutions présentés par le Conseil, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus à l'article 141 précité, ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne, en conséquence, décharge de sa convocation régulière au Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement :

- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils résultent du Bilan et du Compte de Produits et Charges arrêtés à cette date et qui présentent un bénéfice net comptable de **298 793 458,39 Dirhams**.
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un résultat net consolidé, part du groupe de **315 288 KMAD**.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 s'élevant à la somme 298 793 458,39 Dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice (DH)	:	298 793 458,39
	-	
Dotation à la Réserve Légale	:	-
	=	
Solde (DH)	:	298 793 458,39
	+	
Report à nouveau antérieur	:	783 419 371,59
	=	
Bénéfice distribuable (DH)	:	1 082 212 829,98
	-	
Dividendes (DH)	:	201 600 000,00
	=	
Le solde (DH)	:	880 612 829,98

À affecter au crédit du compte report à nouveau

Soit un dividende total brut de 201 600 000,00 Dirhams et un dividende brut de 28,00 Dirhams par action, que le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi 17-95 sur la société anonyme, telle que modifiée et complétée par la Loi 20- 05, approuve chacune des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur SEFRIQUI HABMELLOUK Mohamed en date du 11 mars 2025.

Constatant l'arrivée à terme des mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Mohamed Amine BENHALIMA
- Monsieur Mohamed Amine BERRADA
- Monsieur El Ghaly TAHIRI JOUTEI HASSANI

L'Assemblée Générale décide de les renouveler chacun pour une période de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2031 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

SIXIÈME RÉOLUTION

Le mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler ses fonctions pour une nouvelle période de trois exercices : 2025, 2026, 2027, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Elle lui donne mandat afin d'exercer toutes les attributions que la loi réserve à cette fonction et le charge d'établir conjointement avec le Cabinet Saaidi, les rapports prévus par la loi et devant être présentés aux Assemblées des actionnaires.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Elle donne également décharge de leur mission aux Commissaires aux Comptes pour le même exercice.

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE					
I Synthèse des masses du bilan					
(Montants en dhs)				Exercice du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024	
MASSES		Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variation (a-b)	
				Emplois (c)	Ressources (d)
1	Financement permanent	1 773 833 535,59	1 549 896 883,39		223 936 652,20
2	Moins actif immobilisé	499 376 634,58	448 328 407,61	51 048 226,97	
3	= Fonds de roulement fonctionnel (1-2)	1 274 456 901,01	1 101 568 475,78		172 888 425,23
4	Actif circulant	2 088 583 867,70	1 824 972 822,63	263 611 045,07	
5	Moins passif circulant	652 969 178,46	528 765 908,80		124 203 269,66
6	= Besoins de financement global (4-5)	1 435 614 689,24	1 296 206 913,83	139 407 775,41	
7	= Trésorerie nette (actif-passif) (A - B)	-161 157 788,23	-194 638 438,05	33 480 649,82	
II Emplois et Ressources					
		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
AUTOFINANCEMENT					
Capacité d'autofinancement			209 243 606,60		111 207 488,26
- Distribution de bénéfices			331 643 606,60		291 207 488,26
			122 400 000,00		180 000 000,00
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS			17 353 814,85		73 320 799,85
Cession d'immobilisations incorporelles			-		
Cession d'immobilisations corporelles					73 310 799,85
Cession d'immobilisations financières			17 353 814,85		
Récupérations sur créances immobilisées					10 000,00
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS					
Augmentations de capital, apports					
Subventions d'investissement					
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT			200 000 000,00		200 000 000,00
I. TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)			426 597 421,45		384 528 288,11
EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations incorporelles		102 133 190,03		89 877 587,16	
Acquisition d'immobilisations corporelles		8 241 138,49		2 912 594,87	
Acquisition d'immobilisations financières		93 892 051,54		86 964 992,29	
Augmentation des créances immobilisées					
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES				2 814,00	
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT				45 803 805,29	
EMPLOIS EN NON VALEURS				14 324 575,87	
II. TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		253 708 996,22		150 008 782,32	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)		139 407 775,41		237 400 184,33	
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE		33 480 649,82			2 880 678,54
TOTAL GÉNÉRAL		426 597 421,45	426 597 421,45	387 408 966,65	387 408 966,65

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Exercice clos au 31 décembre 2024		
INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Exercice clos au 31 décembre 2024		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

(Montants en dhs)		Exercice clos au 31 décembre 2024						
NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	24 389 239,15							24 389 239,15
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 389 239,15							24 389 239,15
Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 612 602,43	8 241 138,49						64 853 740,92
Immobilisation en recherche et développement	261 552,72							261 552,72
Brevets,marques,droitset valeur similaires	45 171 639,89							45 171 639,89
Fonds commercial	3 500 000,00							3 500 000,00
Autres immobilisations incorporelles	7 679 409,82	8 241 138,49						15 920 548,31
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 016 544 279,06	93 892 051,54		11 741 007,63		1 947 220,76	11 741 007,63	1 108 489 109,84
Terrains	52 719 400,00							52 719 400,00
Constructions	457 216 046,50	7 265 215,11		2 835 042,24		8 140,49		467 308 163,36
Installation technique,matériel et outillage	384 598 880,74	11 739 918,42		6 181 442,17		1 895 523,13		400 624 718,20
Matériel de transport	3 655 255,38	626 713,45						4 281 968,83
Mobilier,matériel de bureau et aménagements	18 117 592,02	712 759,10						18 830 351,12
Autres immobilisations corporelles	2 674 485,89	129 150,14				3 184,67		2 800 451,36
Immobilisation corporelles en cours	67 571 208,12	70 403 615,20		2 724 523,22			11 741 007,63	128 958 338,91
Matériel informatique	29 991 410,41	3 014 680,12				40 372,47		32 965 718,06
TOTAL GÉNÉRAL	1 097 546 120,64	102 133 190,03		11 741 007,63		1 947 220,76	11 741 007,63	1 197 732 089,91

Tableau des Amortissements

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	11 625 321,09	4 877 847,82		16 503 168,91
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 625 321,09	4 877 847,82		16 503 168,91
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 863 731,75	4 058 169,96		42 921 901,71
* Immobilisation en recherche et développement	261 552,72			261 552,72
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	38 602 179,03	4 058 169,96		42 660 348,99
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	706 846 328,64	34 384 501,83	1 877 777,31	739 353 053,16
* Terrains				
* Constructions	311 825 900,31	20 363 187,90	8 140,49	332 180 947,72
* Installations techniques; matériel et outillage	352 908 648,18	10 228 969,47	1 827 617,21	361 310 000,44
* Matériel de transport	2 875 701,76	416 561,39		3 292 263,15
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	36 634 964,13	3 354 364,25	40 372,47	39 948 955,91
* Autres immobilisations corporelles	2 601 114,26	21 418,82	1 647,14	2 620 885,94
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GÉNÉRAL	757 335 381,48	43 320 519,61	1 877 777,31	798 778 123,78

Deloitte

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca, Maroc

Aux actionnaires
Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A.)
BP n° 1, Zone industrielle Bouskoura
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A.), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 481 811 392,69 MAD dont un bénéfice net de 298 793 458,39 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A.) au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les situations décrites dans l'état B15 de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatives aux contrôles en cours de la CNSS et de l'Office des Changes dont fait objet la société. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement pr ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période co Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Titres de participation et créances rattachées

- Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation et les créances nettes rattachées figurant au bilan de la société s'élèvent respectivement à 99 817 KMAD et 166 788 KMAD. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation de ces titres et des créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution de leurs résultats ou de leur valeur probable de négociation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de ces titres et créances dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité.

- Réponse d'audit

Nos procédures d'audit ont principalement consisté à :

- Actualiser, par entretiens, notre compréhension des procédures mises en place par la société afin d'évaluer les titres de participation et les créances rattachées ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - o Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les évaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;
- Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - o Obtenir les prévisions d'activité des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale ;
 - o Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance desdites entités, du marché sur lequel elles sont positionnées et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
 - o Apprécier le fondement des méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des titres de participation ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du

contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca, Maroc
Tél: 05 22 47 99 10 - Fax: 05 22 20 58 90

Sakina Bensouda Korachi
Associée

A. SAAIDI ET ASSOCIES


A. Saadi & Associés
Commissaires aux comptes
4, Place Maréchal
Casablanca, Maroc
Tél: 05 22 47 99 10 - Fax: 05 22 20 58 90

Bahaa Saadi
Associée

COMPTES CONSOLIDÉS

ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)		
ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	29 916	27 908
Écarts d'acquisition	27 263	34 662
Immobilisations corporelles	894 753	824 714
Titres mis en équivalence	1 559	2 097
Autres actifs financiers	22 492	24 520
Impôts différés	1 009	2 533
Autres actifs long terme	20 631	22 155
Actifs non-courants	997 623	938 589
Stocks et en-cours	919 539	807 991
Clients et autres débiteurs	1 185 557	932 762
Créances d'impôt		16 451
Autres actifs courants	2 151	700
VMP et autres placements		5 596
Disponibilités	77 181	47 796
ACTIFS COURANTS	2 184 428	1 811 297
ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		
TOTAL ACTIF	3 182 052	2 749 885

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)		
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Capital	360 000	360 000
Réserves	1 010 630	875 321
Réserves de conversion groupe	1 746	1 476
Résultat de l'exercice	315 288	262 758
Capitaux propres, part du groupe	1 684 172	1 499 556
Intérêts minoritaires	23 140	18 954
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 707 312	1 518 510
Emprunts et dettes financières	156 057	129 816
Engagements envers le personnel	30 421	22 534
Autres provisions	2 896	2 782
Impôts différés	102 867	106 251
Autres passifs long terme	6 908	2 511
Passifs non courants	299 149	263 894
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	432 554	372 003
Provisions (part à moins d'un an)	10 236	468
Fournisseurs et autres créditeurs	720 178	575 832
Dettes d'impôt	8 950	5 329
Autres passifs courants	3 673	13 850
PASSIFS COURANTS	1 175 591	967 482
TOTAL PASSIF	3 182 052	2 749 885

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		
(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2 815 902	2 485 996
Autres produits de l'activité	2 824	431
Achats consommés	-1 534 243	-1 302 571
Charges externes	-379 099	-353 339
Charges de personnel	-366 799	-346 290
Impôts et taxes	-2 654	-2 899
Dotation aux amortissements	-67 955	-54 639
Dotation aux dépréciations et provisions	-30 884	-31 701
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	61 415	-16 208
Autres produits et charges d'exploitation	31 276	52 823
Résultat opérationnel courant	529 783	431 603
Résultat sur cession de participations consolidées	13 170	
Autres produits et charges opérationnels	-30 861	-43 056
Résultat opérationnel	512 092	388 546
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	638	468
Coût de l'endettement financier brut	-31 211	-20 364
Coût de l'endettement financier net	-30 573	-19 896
Autres produits et charges financiers	11 829	19 272
Résultat avant impôt	493 347	387 922
Impôts sur les bénéfices	-175 482	-123 845
Résultat après impôt	317 866	264 077
Q-P de résultat des mises en équivalence	-641	-325
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées	-	-
Résultat Net Total	317 224	263 752
Part du groupe	315 288	262 758
Intérêts minoritaires	1 936	994
Nombre d'actions	7 200 000	7 200 000
Résultat par action	43,8	37,0
Résultat dilué par action	43,8	37,0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net total consolidé	317 224	263 752
AJUSTEMENTS :		
Elim. du résultat des mises en équivalence	641	325
Elim. des amortissements et provisions	74 121	55 455
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-16362	-119
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	375 625	319 413
Elim. de la charge (produit) d'impôt	175 482	123 845
Elim. du coût de l'endettement financier net	30 573	19 896
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	58 1680	463 154
Incidence de la variation du BFR	-194151	-216 864
Impôts payés	-153 878	-146 343
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	233 651	99 946
Incidence des variations de périmètre	23 365	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-112 713	-117 666
Variation des prêts et avances consentis	1 862	-1 924
Subventions d'investissement reçues	-	3478
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	73 311
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-87 448	-42 801
Augmentation de capital	-	-
Emission d'emprunts	200000	154 196
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-174 398	-16 218
Intérêts financiers nets versés	-31 279	-19 726
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-122 401	-180 000
Autres flux liés aux opérations de financement	14 942	-4 201
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-113 135	-65 949
Incidence de la variation des taux de change	-333	-60
Variation de la trésorerie	32 735	-8 864
Trésorerie d'ouverture	30 425	39 288
Trésorerie de clôture	63 160	30 425

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé de l'exercice	317 224	263 752
Réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Ecart actuariel IAS 19	-5 991	4 570
Impôts différés reconnus en capitaux propres	2 097	-1 599
Réserves de conversion	-4 064	-1 894
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-7 958	1 077
Consolidated comprehensive income of the period	309 267	264 829

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Activité	Pourcentage de contrôle en %	Méthode de consolidation
Sothema	Pharma		Consolidante
West Afric Pharma	Pharma	79,60	Intégration Globale
Axess Pharma	Pharma	100	Intégration Globale
ASD	R&D Pharma	30	Mise En Equivalence
Leiden Pharma	Distrib. Pharma	100	Intégration Globale
Prodimedica	Fab. & Distrib. Dispositifs médicaux	40	Mise En Equivalence
TABID	SCI	95	Intégration Globale

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)	Capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe	Autres	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts non assortis de contrôle	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023	360 000	801 092	266 617	2 977	-15 360	1 415 326	18 353	1 433 679
Affectation du résultat de l'exercice N-1		266 616	-266 616					
Dividendes versés		-180 000				-180 000		-180 000
Augmentation de capital								
Variation de l'auto-contrôle								
Changement de méthodes comptables								
Variation des taux de change				-1 501		-1 501	-393	-1 894
Résultat de l'exercice			262 758			262 758	994	263 752
Autres mouvements		1			2 971	2 972		2 972
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	360 000	887 710	262 758	1 476	-12 389	1 499 556	18 954	1 518 509
Affectation du résultat de l'exercice N-1		262 758	-262 758					
Dividendes versés		-122 401				-122 401		-122 401
Augmentation de capital								
Variation de l'auto-contrôle								
Variation des taux de change				-3 222		-3 222	-841	-4 064
Résultat de l'exercice			315 288			315 288	1 937	317 225
Autres mouvements		-1 154			-3 894	-5 048	3 091	-1 957
Situation à la clôture de l'exercice 2024.12	360 000	1 026 913	315 288	-1 746	-16 283	1 684 172	23 140	1 707 312

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1. Référentiel comptable et déclaration de conformité

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD), le dirham est la devise de reporting groupe.

Les présents états financiers consolidés du Groupe SOTHEMA ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations IFRS sont appliquées dans les comptes du Groupe SOTHEMA de façon constante sur les périodes présentées.

2. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions significatives bilan et PL entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits internes ont été éliminées. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

3. Méthodes et règles d'évaluation

Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers, conformément aux normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et de jugements pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les principales estimations retenues par le Groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Calculs actuariels conforme à la norme IAS 19 pour déterminer la provision des avantages au personnel.
- Expertise immobilière effectué par un expert indépendant pour la réévaluation des terrains dans le cadre de l'IAS 16.
- Utilisation d'un modèle d'estimation des pertes attendues sur les créances suivant la norme IFRS 9.
- Adoption d'un taux d'actualisation estimé dans le cadre de l'IFRS 16 pour déterminer les droits d'utilisation et les dettes correspondantes.
- Estimation d'un passif fiscal conformément à IFRIC 23.

Le Groupe SOTHEMA procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte des paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Changement de méthodes comptables

En application de la norme IAS 8 «Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs», le groupe a constaté une correction (rétrospective) de l'impact IAS 19 portant sur les avantages au personnel pour se conformer au taux d'inflation et le turn over recommandés en se basant sur la dernière mise à jour des données actuarielles.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe, comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de celle-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est enregistré dans le compte de résultat sur la ligne Amortissement des incorporels.

Le Groupe dispose d'un Fonds commercial qualifié sous IAS 38 en immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est indéterminée. Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indicateurs est effectué à chaque date d'arrêté annuel.

Le groupe procède aux tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et GW de ses entités comme prévu par la norme IAS 36. Aucun indice de perte de valeur n'a été décelé lors des tests effectués et donc n'ayant constaté aucune dépréciation de cette nature sur les comptes consolidés du groupe Sothema au 31 décembre 2024.

Travaux liés à la recherche et de développement réalisés en interne :

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus

COMPTES CONSOLIDÉS

de l'actif iront au Groupe et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Ces critères n'étant pas respectés pour les frais de recherche internes, ces derniers sont comptabilisés en charges, en Frais de recherche et développement, dès lors qu'ils sont encourus.

En raison des contraintes liées aux autorisations réglementaires et à la complexité du processus de recherche et de développement, les critères IAS 38 d'immobilisation des travaux R&D du groupe ne sont pas réputés remplis. Par conséquent, les coûts engagés sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel elles sont rattachées.

Recherche et développement acquis séparément

Les travaux de recherche et développement acquis séparément sont comptabilisés en tant qu'actifs, car les critères de reconnaissance des actifs incorporels sont considérés comme toujours satisfaits.

Les acquisitions auprès de tiers de droits relatifs à des R&D et spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore abouties (n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché) sont comptabilisées à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsqu'elle est inférieure.

Les licences, autres que celles relatives à des spécialités pharmaceutiques ou à des projets de recherche, notamment les licences de logiciels sont immobilisées sur la base du coût d'acquisition comprenant les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation des logiciels. Les licences de logiciels sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité pour le Groupe (3 à 5 années).

Les coûts de développement des logiciels développés en interne, relatifs à la création ou à l'amélioration de ces derniers sont immobilisés dès lors que les critères de comptabilisation des immobilisations de la norme IAS 38 sont respectés. Ils sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des logiciels dès lors qu'ils sont prêts à être utilisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

La norme IAS 16 prévoit le calcul des amortissements en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes

- Pour les constructions et leur composants durée estimée entre 8 et 50 ans
- Pour les installations techniques, matériel et outillage et leur composant durée estimée entre 8 et 50 ans

Contrats de location

En application de la norme IFRS16, un droit d'utilisation est reconnu à l'actif en contrepartie d'une dette locative au passif. L'analyse des durées, notamment pour les constructions prend en compte la durée contractuelle minimale à laquelle

s'ajoutent les périodes résiliables et les renouvellements possibles, dès lors que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer. Ce retraitement inclue les deux catégories de contrats IFRS 16, à savoir, les contrats de location simple éligibles et les contrats de location financement (crédit-bail).

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient.

Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré ou selon la méthode FIFO « premier entré, premier sorti » selon la nature des stocks.

Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

Les comptes des stocks consolidés sont impactés par les éliminations des marges sur stocks des cessions intragroupes.

Résultat par action

Conformément à IAS 33, le résultat par action correspond au résultat net consolidé → part du groupe- se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances clients font parties des actifs courants.

Les dettes fournisseurs font parties des passifs courants.

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont soumises au modèle de dépréciation conformément à IFRS 9 menant à constater sur les comptes consolidés une dotation complémentaire ou reprise en ajustement de l'impact enregistré en social.

La méthode ECL retenue consiste à déterminer pour chaque exercice un taux de perte attendue obtenue par rapport au CA HT en fonction de l'ancienneté de la créance échue non encore encaissée. Ainsi, en se basant sur l'historique des dix dernières années un taux moyen ECL est adopté pour le calcul de l'impact.

Le groupe a réalisé une étude détaillée de l'impact de l'IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines, considérant les risques, les comptes consolidés sont impactés par la constatation d'un passif fiscal portant sur risques liés à l'impôt sur le résultat.

Impôts sur les bénéfices

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire déductible ou des retraitements de consolidation imputables sur les exercices futurs.

Les impôts différés passifs sont des charges d'impôts futures et correspondent à une différence temporaire imposable ou des retraitements de consolidation imposables lors des exercices futurs.

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés selon les dispositions de la norme IAS 12. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les comptes consolidés sont impactés des impôts différés sur les déficits fiscaux transitant par le compte de résultat.

Engagements de retraites et prestations assimilées

Dans le cadre de l'évaluation de ses engagements sociaux, SOTHEMA a soumissionné un cabinet indépendant pour l'évaluation actuarielle et la comptabilisation, conformément à la norme IAS 19 révisée, des engagements sociaux relatifs aux avantages du personnel accordés au personnel actif et retraité à fin Décembre 2024.

Les engagements sociaux de SOTHEMA évalués au 31.12.2024 s'élèvent à 30.421 KMAD VS 22.535 KMAD au 31.12.2023, soit une hausse de 35% de la provision dû aux changements des hypothèses actuarielles et financières, en particulier l'écart actuariel.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 60 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Opérations en devises

Conformément à IAS 21, les écarts de conversion des créances et dettes en devises ont été comptabilisés en résultat financier.

La conversion en dirhams de l'ensemble des actifs et passifs des filiales est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen pondéré de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement publiques reçues par le Groupe sont reclassées en produits différés conformément au retraitement recommandé par IAS 20.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est retraité suivant la norme IFRS 15 en ce qui concerne les échantillons et les escomptes accordés qui viennent en diminution du chiffre d'affaires consolidé.

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca, Maroc

Aux actionnaires
Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A.)
BP n° 1, Zone industrielle Bouskoura
Casablanca

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

4, Place Maréchal
Casablanca, Maroc

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de Thérapeutique Marocaine (SOTHEMA S.A.) et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 707 312 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 317 224 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les situations décrites dans la note 6.15 des annexes aux états financiers consolidés relatives aux contrôles en cours de la CNSS et de l'Office des Changes dont fait objet la SOTHEMA.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

• Provision pour avantages au personnel

Risque identifié

La SOTHEMA S.A. a mis en place un régime d'avantage postérieur à l'emploi à prestations définies relatif à la couverture médicale. La société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle de cet avantage du personnel est comptabilisée en tant que provision pour un montant de 30 421 KMAD au 31 décembre 2024.

L'évaluation de l'engagement à ce régime à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination de la provision comptabilisée ainsi que sur le résultat du groupe. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation de l'engagement résultant du régime à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu du montant de l'engagement, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation de l'engagement au titre de l'avantage postérieur à l'emploi sous forme de régime à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage
La Marina – Casablanca, Maroc
Tél: 05 22 47 99 10 - Fax: 05 22 20 58 90

Sakina Bensouda Korachi
Associée

A. SAAIDI ET ASSOCIES


A. Saaidi & Associés
Commissaires aux comptes
4, Place Maréchal Casablanca
Tél: 05 22 47 99 10 - Fax: 05 22 20 58 90

Bahaa Saaidi
Associée